

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance d'ajournement de la séance ordinaire du 4 juin 2002 du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 11 juin 2002 à 20 h 00, à l'école Centrale de La Tuque, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Johanne Harvey
Monsieur Claude Béland	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Carole Boisclair	Monsieur Réjean Langlois
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Steve Martin
Monsieur Denis Boulianne	Madame Nicole Périgny
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame France Désaulniers	Monsieur Grégoire Rompré
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur René Gélinas	

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes

Dans l'assistance, la présence est constatée d'une soixantaine de personnes.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 514 0602 :

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour.

Président

Secrétaire

2. Réorganisation scolaire – Secteur Haut Saint-Maurice :
 - a) Présentation du dossier et recommandation du directeur général;
 - b) Période de questions réservée à l'assistance.
 - c) Concertation et décision des commissaires.
3. Clôture de la séance.

Adopté unanimement

Le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue est invité à présenter le dossier de la réorganisation scolaire du secteur du Haut Saint-Maurice.

Monsieur Hogue fait initialement un historique des études et des décisions de la Commission scolaire de l'Énergie en 2001-2002 concernant d'une part le secteur de Shawinigan-Sud – Mont-Carmel et, d'autre part, le secteur de Grand-Mère. Monsieur Hogue rappelle alors aux commissaires que pour le secteur de Shawinigan-Sud – Mont-Carmel, il y a eu redéfinition des bassins de certaines écoles et l'établissement de règles d'organisation pour 2 écoles (2 classes degré école Saint-André, 1 classe degré école Saint-Georges). Pour le secteur de Grand-Mère, il est référé à la décision de fermeture de l'école Saint-Jean-Bosco (134 élèves en 2001-2002) pour 2003-2004, à la nouvelle répartition des clientèles (1^{re} à 6^e année aux écoles Laflèche et Antoine-Hallé, 4 ans et préscolaire à l'école Saint-Paul) ainsi qu'à l'étude d'une nouvelle destination d'un immeuble pour l'éducation des adultes (école Saint-Jean-Bosco).

Quant au secteur Haut Saint-Maurice, monsieur Hogue souligne trois grands aspects soit : a) la réalité de la communauté du Haut Saint-Maurice, b) la réforme de l'éducation au Québec et c) les ressources financières et humaines limitées.

En ce qui a trait à la réalité de la communauté du Haut Saint-Maurice, le directeur général mentionne qu'il s'agit d'une réalité de plusieurs des régions hors des grands centres du Québec, soit :

- Celle de l'émergence de phénomènes affectant plusieurs régions : tel le dépeuplement, le vieillissement de la population, la dénatalité et une nouvelle culture urbaine...
 - ✓ où le développement économique, même quand il est présent, n'est pas nécessairement synonyme de croissance de la population;
 - ✓ où la stabilité économique ne se traduit pas également par la conservation d'un niveau de population;
 - ✓ où l'éloignement des grands centres urbains met en évidence une nouvelle culture du travail axée sur la mobilité pour l'emploi, dissociée de la mobilité familiale à moyen et à long termes;
 - ✓ où la précarité des emplois rend les gens extrêmement prudents lorsqu'il s'agit de choisir un lieu principal de résidence (le travailleur se déplaçant mais non sa famille).

Président

- Celle des effets sur le scolaire, c'est-à-dire :
 - ✓ une diminution de la population étudiante dans presque tous les secteurs du Haut Saint-Maurice;
 - ✓ une trajectoire négative à moyen et à long termes qui ne semble pas s'infléchir (chiffres de populations civile et scolaire);
 - ✓ une difficulté de plus en plus grande à maintenir des services de qualité dans les secteurs les plus visés par la diminution d'élèves, sans pour ce faire hypothéquer les autres secteurs (actuellement, les services variés et d'une certaine qualité en périphérie de La Tuque mais, pour cela, le centre urbain étant mis à contribution).

Quant à la réforme de l'éducation au Québec, monsieur Hogue souligne la nouvelle approche pédagogique axée sur la plate-forme éducative instruire – qualifier – socialiser ainsi que sur la nouvelle définition des cycles au primaire (1-2), (3-4), (5-6) au lieu de (1-2-3) et (4-5-6). Pour le secondaire, la réforme prévoit la nécessité d'une coexistence des degrés composant les cycles pour assurer un bon cheminement scolaire (cycle secondaire 1 – secondaire 2, ...).

Finalement, il est constaté des ressources financières et humaines limitées permettant de moins en moins leur étalement, exigeant plutôt une centralisation si on désire les utiliser efficacement (conseiller pédagogique, psychologue, psycho-éducateur, T.E.S.).

Poursuivant, le directeur général fait part du processus suivi jusqu'au 11 juin.

Il est ensuite référé aux observations, recommandations et au processus de consultation décrit sur le document 0602-06, auquel document le directeur général ajoute trois autres pièces.

Après avoir dressé un portrait du contexte de l'étude de la réorganisation et avoir référé à la documentation élaborée dans le cadre de cette étude, le directeur général fait lecture de sa recommandation, laquelle est décrite au document 0602-07, tout en expliquant les considérants et la nature de cette recommandation. Monsieur Hogue précise finalement aux commissaires que cette recommandation est sous réserve de la validation des inscriptions.

Consécutivement et en conformité avec l'ordre du jour, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite les personnes présentes dans l'assistance à prendre la parole, et ce, après avoir expliqué les règles que le conseil des commissaires appliquerait pour cette période de questions.

Plusieurs interventions sont alors faites successivement dont notamment celles ci-après décrites.

Président

Monsieur Julien Boisvert, conseiller municipal de La Tuque, explique qu'un porte-à-porte a été réalisé pour effectuer un sondage sur l'intérêt de parents à procéder à l'inscription éventuelle de leur enfant à l'école Saint-Éphrem pour la prochaine année scolaire. Il appert qu'au moins une vingtaine d'inscriptions seraient faites. Monsieur Boisvert réfère ensuite à une résolution de Ville de La Tuque et à un accusé réception transmis par le MEQ au greffier de la ville. Cette résolution réfère à un moratoire d'une durée de 2 ans quant au projet de fermeture de l'école Saint-Éphrem. Monsieur Boisvert demande au conseil des commissaires d'appliquer un moratoire d'un an compte tenu du sondage réalisé. Il exprime également son avis à l'effet que la réussite est plus élevée dans une petite école et que le taux de décrochage est inférieur. Sur cette opinion, le directeur général réfère aux données du MEQ pour le secteur du Haut Saint-Maurice, lesquelles ne vont pas dans le sens exprimé par monsieur Boisvert.

Monsieur Dominique Bourassa prend ensuite la parole. Monsieur Bourassa fait alors un plaidoyer en faveur de l'école rurale en invoquant des motifs d'ordre pédagogique, économique et sociologique tout en référant à divers documents dont certains proviennent du site Internet du ministère de l'Éducation. Monsieur Bourassa réfère aussi à des documents relatifs aux services de garde en milieu scolaire dont le règlement portant sur ce sujet. Monsieur Bourassa demande également un moratoire sur la fermeture de l'école Saint-Éphrem tout en s'appuyant sur le sondage effectué auprès des parents quant à leur intérêt à transférer leurs enfants à cette école. Monsieur Bourassa précise qu'il y aurait 62 élèves qui fréquenteraient l'école Saint-Éphrem.

Monsieur Ghislain Ricard, directeur d'école, vient ensuite préciser que l'information qu'il a transmise concernant les 62 élèves est à l'effet qu'il y a 62 élèves de rue des Rondiers jusqu'à Grande-Anse mais cependant cela ne veut pas dire que tous ces élèves vont s'inscrire à l'école Saint-Éphrem. Monsieur Ricard souligne ensuite que le ratio de 2 enseignants pour 9 ou 13 élèves donne des services exceptionnels et il se demande si on peut se permettre un tel ratio. Sur ce, monsieur le président Jean-Yves Laforest réfère alors à la répartition des ressources enseignantes en fonction du nombre d'élèves. Il explique alors que lorsque des ressources sont affectées pour un petit nombre d'élèves cela fait en sorte qu'il y a moins de services pour les autres élèves. Dans la situation actuelle, le fait d'affecter 2 enseignants pour 9 élèves aurait pour effet de diminuer les services des autres écoles du milieu latuquois. Il mentionne de plus que les commissaires sont soucieux d'assurer une équité dans la répartition des ressources.

Madame Madeleine Gervais déplore le fait que depuis le mois de mai les parents voulaient un sondage et qu'ils ne l'ont pas eu.

Maxime Lalonde, élève de l'école secondaire Champagnat, vient ensuite livrer un témoignage sur son vécu à l'école Saint-Éphrem et sur la qualité de vie à cette école ainsi que sur sa réussite scolaire.

Président

Madame Claudette Lortie vient après cela demander, en référence à un autre dossier, les raisons du déplacement de madame Louise Leclerc de l'école Jacques-Buteux à l'école secondaire Champagnat. Monsieur le président Jean-Yves Laforest explique alors que les sujets relatifs au personnel sont discutés à huis clos compte tenu de la nature des informations liées au dossier d'affectation de personnel.

Sur ce même sujet, madame Danielle Lavoie vient exprimer toute l'appréciation des parents à l'égard de madame Louise Leclerc et l'importance de la confiance développée entre les parents et la directrice d'école. Madame Lavoie souligne que cette confiance est d'autant plus importante pour les élèves handicapés et en difficultés d'apprentissage et précise que madame Leclerc connaît bien les besoins de ces élèves, ce qui permet la réussite de l'intégration de ces derniers. Elle exprime donc son désaccord au transfert de madame Leclerc et son inquiétude à l'impact d'un tel transfert. Monsieur le président Jean-Yves Laforest mentionne à madame Lavoie qu'il comprend très bien ce qu'elle a voulu exprimer. Il rappelle que les réactions sont souvent présentes lors de réaffectation de personnel. Il précise qu'il ne faut pas présumer que la personne qui va remplacer madame Leclerc n'aura pas d'excellentes compétences. Monsieur Laforest souligne aussi que des changements se font régulièrement dans plusieurs écoles et que ces changements sont difficiles à accepter lorsque la direction d'école est appréciée.

Toujours en référence à la réaffectation de madame Leclerc, madame Suzanne Pelletier Gauvin tient à souligner aux commissaires que la directrice a travaillé avec les intervenants à des changements à l'école Jacques-Buteux. Elle mentionne que les élèves sont très perturbés par le départ de madame Leclerc et est d'avis que les commissaires ont mal évalué les impacts d'un tel départ. Elle demande donc aux commissaires de donner le temps à madame Leclerc de compléter les changements amorcés.

Par la suite et en référence au dossier de la réorganisation des établissements du secteur du Haut Saint-Maurice, monsieur Guy Éthier, représentant de la députée du comté de Laviolette madame Julie Boulet, vient souligner l'appui de la députée aux résolutions adoptées par Ville de La Tuque et la municipalité de La Bostonnais demandant un moratoire sur la fermeture de ces écoles. Monsieur Éthier demande aux commissaires de considérer le côté humain dans ce dossier.

Monsieur Pierre St-Louis prend ensuite la parole pour faire un long plaidoyer en faveur du maintien de l'école Saint-Éphrem. Monsieur St-Louis demande l'application d'un moratoire sur la fermeture pour laisser le temps de former un comité ayant mandat d'analyser diverses solutions. Monsieur le président Jean-Yves Laforest mentionne l'ouverture des commissaires à appliquer un moratoire à l'école Saint-Éphrem sous réserve de la validation d'un nombre d'inscriptions suffisantes. Madame Maryse Demers, directrice des Services de l'enseignement aux jeunes, précise que ces inscriptions devront permettre le respect du ratio prévu à la convention collective et appliqué dans les autres écoles dans le cadre de l'organisation scolaire. Monsieur St-Louis demande ensuite quel montant la commission scolaire sauve en fermant cette école et rappelle les taxes payées par les citoyens du secteur de Carignan.

Président

Madame Cathy Cloutier fait après cela une intervention demandant à la commission scolaire de certifier que ses enfants, qui devaient fréquenter l'école Saint-Éphrem, seront transférés à l'école Marie-Médiatrice et non dans une autre école.

Madame Nicole Therrien s'enquiert ensuite de la raison faisant en sorte qu'il n'y a pas de secteur d'appartenance pour l'école Saint-Jean-Bosco comme dans les autres écoles. Monsieur Laforest explique alors que l'école de La Bostonnais possède un bassin d'alimentation comme toutes les autres écoles de la commission scolaire. Cependant, il est possible pour les parents, lorsque les critères d'inscription le permettent, de choisir une autre école pour leur enfant. Madame Therrien réfère après cela à un texte de la Politique nationale sur la ruralité qui favorise le maintien d'école dans la mesure de la volonté de la communauté. Elle est d'avis que cette volonté est présente. Madame Therrien demande ensuite des précisions sur l'implantation d'une garderie en milieu scolaire.

Monsieur Ghislain Ricard reprend la parole pour rappeler la baisse marquée de la clientèle scolaire actuelle et dans les années à venir et se demande comment le milieu va pouvoir garder toutes les écoles ouvertes avec moins d'élèves.

Monsieur Julien Boisvert fait une nouvelle intervention en mentionnant qu'il y a 2 emplois à l'école Saint-Éphrem et il espère que le conseil des commissaires va en tenir compte.

Monsieur Pierre St-Louis intervient de nouveau pour demander quelle économie la commission scolaire fait en fermant l'école de Saint-Éphrem. Monsieur le président Jean-Yves Laforest explique alors que la réorganisation des établissements du secteur du Haut Saint-Maurice n'est pas en fonction de l'économie résultant de la fermeture mais sur la base des services pédagogiques offerts et sur l'équité dans la répartition des ressources. Il rappelle que lorsque des enseignants sont affectés pour un petit nombre d'élèves ce sont les autres écoles du milieu qui en subissent les contrecoups.

Madame Manon Baillargeon, de La Bostonnais, déplore le fait que ce ne sont pas des gens du milieu qui décident du sort de leur enfant.

Madame Madeleine Gervais reprend la parole pour demander aux commissaires de penser aux enfants dans leur décision de réaffectation de madame Leclerc.

Monsieur Dominique Bourassa fait une nouvelle intervention référant notamment à l'article 4 de la Loi sur l'instruction publique et à des dispositions concernant les services de garde en milieu scolaire ainsi qu'à la décision de la commission scolaire d'implanter de tels services l'année prochaine au Lac-à-la-Tortue.

La période de questions réservée à l'assistance étant complétée, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite les commissaires à s'exprimer sur la recommandation présentée par le directeur général.

Président

Monsieur le commissaire Yves Tousignant remercie alors les commissaires et le personnel cadre qui se sont déplacés pour tenir la séance d'ajournement à La Tuque. Monsieur Tousignant tient ensuite à faire une mise au point sur sa position rapportée par un journaliste concernant le dossier de la réaffectation de madame Louise Leclerc. Il rappelle alors que les trois commissaires de La Tuque s'impliquent activement et travaillent pour les parents et les élèves du secteur du Haut Saint-Maurice. Monsieur Tousignant précise que la décision de l'affectation du personnel cadre en est une qui vise le bien-être de l'ensemble des écoles de la commission scolaire. Monsieur Tousignant est d'avis qu'il faut que les gens encouragent madame Leclerc dans sa nouvelle affectation.

Quant au dossier de la réorganisation des établissements du secteur du Haut Saint-Maurice, monsieur Yves Tousignant constate la décroissance de la clientèle scolaire et ses impacts et le fait qu'il s'agit d'un dossier émotif. Il souligne qu'il a fait une intervention à la Fédération des commissions scolaires du Québec pour demander un forum sur les petites écoles.

Monsieur Tousignant poursuit en précisant qu'il souhaite un décalage d'un an dans ce dossier. Il mentionne que le sondage demandé par les parents auraient dû être fait ce qui aurait permis de prendre une décision plus éclairée pour le dossier de fermeture de l'école Saint-Éphrem. Il complète son intervention en félicitant les gens du milieu pour leur implication dans ce dossier.

Monsieur le commissaire Mario Champagne prend ensuite la parole. Il rappelle sa préoccupation constante de travailler en tant que commissaire pour le bien-être des enfants. Il dresse ensuite un portrait de ses observations quant à la problématique découlant de la décroissance de clientèle scolaire notamment quant aux règles budgétaires et à l'attribution des ressources. Il constate que cette problématique est vécue de façon générale au niveau des diverses régions du Québec. Monsieur Champagne tient à féliciter les gens du milieu en raison de leur volonté à trouver des solutions et se dit alors en faveur d'un moratoire d'un an si la croyance que des solutions peuvent être trouvées est présente.

Par ailleurs quant au dossier de l'affectation de madame Leclerc, monsieur Champagne souligne que les commissaires étaient soucieux de recruter une personne de qualité pour offrir les meilleurs services à l'école secondaire Champagnat. Il ajoute que les témoignages reçus quant à la compétence et au travail accompli par madame Leclerc viennent confirmer le choix de madame Leclerc pour occuper les fonctions de directrice à l'école secondaire Champagnat.

À ce moment-ci, monsieur le président Jean-Yves Laforest reçoit une proposition.

Réorganisation
scolaire – Secteur
du Haut Saint-
Maurice

RÉSOLUTION 515 0602 :

CONSIDÉRANT, par suite d'une orientation prise en consensus par le conseil des commissaires le 19 février 2002, que la Commission scolaire de l'Énergie a autorisé la réalisation d'une étude de l'organisation des écoles pour les secteurs de La Tuque et de La Bostonnais ;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que cette étude concerne plus particulièrement l'organisation scolaire au niveau des facteurs caractérisant les services et la répartition de la clientèle scolaire dans les établissements ;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a, par le biais de communiqués de presse émis le 5 mars et le 14 mai 2002 ainsi que par une rencontre avec les représentants des médias locaux le 8 mai 2002, informé la population du secteur du Haut-Saint-Maurice au sujet de la susdite étude ;

CONSIDÉRANT que l'analyse effectuée s'est conclue par l'élaboration d'un rapport d'observations et de recommandations présenté en comité de travail au conseil des commissaires le 30 avril 2002 et soumis à la consultation des conseils d'établissement depuis et jusqu'au 31 mai 2002 ;

CONSIDÉRANT que cette consultation s'est aussi étendue plus spécifiquement à l'ensemble des communautés du secteur Carignan de la Ville de La Tuque (école Saint-Éphrem) et de la municipalité de La Bostonnais (école Saint-Jean-Bosco), notamment lors de rencontres tenues le 22 mai 2002 ;

CONSIDÉRANT que l'analyse ici en cause a inclus l'étroite collaboration des directions d'école, des représentants(es) de conseils d'établissement et des commissaires du secteur où sont localisées les écoles de la Ville de La Tuque et de la municipalité La Bostonnais – rencontres de travail tenues les 26 février, 18 mars et 16 avril 2002 ;

CONSIDÉRANT les observations, suggestions et autres représentations par voies de résolutions et de pétitions reçues en date du 7 juin 2002, de la part du secteur du Haut-Saint-Maurice, lesquelles sont dans leur principal déposées le 11 juin 2002 au conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie ;

CONSIDÉRANT, en référence au rapport final d'étude de la commission scolaire et aux données complémentaires les plus récentes obtenues relativement à l'organisation du secteur du Haut Saint-Maurice, qu'il ressort particulièrement ce qui suit :

- A. Une prévision de décroissance significative de la clientèle scolaire entre l'année en cours et l'année 2004-2005 :

École primaire Jacques-Buteux de 290 élèves à 230 élèves, soit une baisse du taux d'occupation de l'immeuble de 77,33% à 61,26% à la dernière année.

École primaire Saint-Jean-Bosco de 31 élèves à 21 élèves, soit une baisse du taux d'occupation de l'immeuble de 31,0 % à 21% à la dernière année.

École primaire Marie-Médiatrice de 257 élèves à 286 élèves, soit une augmentation du taux d'occupation de l'immeuble de 93,45% à 104% à la dernière année.

Président

École primaire Saint-Éphrem de 17 élèves à 5 élèves, soit une baisse du taux d'occupation de l'immeuble de 17% à 5% à la dernière année.

École primaire Centrale de 408 élèves à 331 élèves, soit une baisse du taux d'occupation de l'immeuble de 77,71% à 63,65 % à la dernière année.

École secondaire Champagnat de 548 élèves à 477 élèves, soit une baisse de 13% du nombre d'élèves pour 2004-2005 par rapport à l'année en cours.

- B. Une population civile, selon les données à ce jour, également en décroissance dans les municipalités de La Tuque et La Bostonnais, soit :
- Ville de La Tuque de 12 179 citoyens en 2000 à 11 687 citoyens en 2002;
 - Municipalité de La Bostonnais de 567 citoyens en 2000 à 530 citoyens en 2002.
- C. Une distance entre les immeubles constituant les écoles primaires des secteurs sous étude ne dépassant pas treize (13) kilomètres pour chaque école institutionnelle. Cette distance est dans sa plus grande longueur située dans des secteurs de peu de concentration urbaine;
- D. L'implantation et l'application de la réforme de l'éducation qui représente en elle-même une nouvelle approche pédagogique de cycles exigée de toutes les commissions scolaires et de leurs écoles au Québec, dont les fondements et la contribution à l'amélioration de l'éducation des élèves sont reconnus;
- E. L'état actuel, et l'approche concertée par cycle, de l'application de cette réforme :
- en 2002-2003 au primaire, application du préscolaire à la 6^e année
 - en 2004-2005 au secondaire, application obligatoire au 1^{er} cycle précédée de deux (2) années préparation.
- F. La diminution progressive des ressources humaines et financières de la Commission scolaire, conséquence de la décroissance importante de la population scolaire, qui a comme effet direct de réduire la capacité de maintenir des services éducatifs et leur encadrement dans une approche décentralisée vers un grand nombre d'immeubles situés sur son vaste territoire;

CONSIDÉRANT finalement que la politique de maintien ou de fermeture d'école de la commission scolaire, adoptée par la résolution 145 0298, n'est pas applicable dans l'éventualité d'une fermeture exclusive des écoles-immeubles Saint-Éphrem et Saint-Jean-Bosco, compte tenu de la définition d'une école selon son entité « établissement » au sens des articles 36 et 39 de la Loi sur l'instruction publique;

Président

EN CONSÉQUENCE et eu égard aux données ci-dessus décrites et détaillées dans la documentation déposée relativement à l'organisation scolaire des secteurs concernés du Haut-Saint-Maurice, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE :

1. Pour les années 2002-2003 à 2004-2005, maintenir ouvertes et utilisées principalement à des services d'enseignement et de services complémentaires aux jeunes, du préscolaire à la 6^e année du primaire, les écoles Marie-Médiatrice, Centrale et Jacques-Buteux;
2. Pour l'année 2002-2003, maintenir ouverte et utilisée à des services d'enseignement et de services complémentaires aux jeunes, l'école Saint-Jean-Bosco, cet immeuble n'étant plus utilisé à partir de 2003-2004 pour de tels services;
3. Dès l'année 2002-2003, fermer l'immeuble-école Saint-Éphrem et transférer pour la prochaine rentrée scolaire les élèves concernés (10 inscrits pour cette année scolaire en date du 11 juin 2002) à l'école Marie-Médiatrice ainsi que les autres élèves de ce secteur s'il s'en ajoutait éventuellement;

QU'il demeure cependant entendu qu'un moratoire d'une année pourra être appliqué quant à la fermeture de l'immeuble-école Saint-Éphrem conditionnellement à la confirmation d'un nombre d'inscriptions dans un ordre de grandeur semblable à celui de l'école Saint-Jean-Bosco de La Bostonnais, au respect des ratios requis par la convention collective du personnel enseignant ainsi que de la faisabilité de l'organisation scolaire selon les principes applicables pour l'ensemble des écoles de la commission scolaire;

4. Pour l'année 2002-2003, maintenir ouverte et utilisée l'école Centrale à des fins services d'enseignement et de services complémentaires aux jeunes du secondaire 1, ces services étant transférés à partir de 2003-2004 à l'école secondaire Champagnat;
5. Former dès septembre 2002, deux (2) comités d'étude :
 - le premier comité, composé de membres du personnel de la commission scolaire et de parents des élèves du secondaire fréquentant en 2002-2003 les écoles Centrale et secondaire Champagnat, avec mandat de suggérer à la commission scolaire un cadre d'accueil et d'organisation pour les élèves des secondaires 1 et 2 qui fréquenteront l'école secondaire Champagnat à partir de l'année 2003-2004;
 - le second comité, composé de membres du personnel de la commission scolaire et de parents des élèves fréquentant en 2002-2003 les écoles Jacques-Buteux et Saint-Jean-Bosco, avec un double mandat :
 - a) suggérer à la commission scolaire un cadre d'accueil et d'organisation pour les élèves de l'école Saint-Jean-Bosco qui fréquenteront à partir de l'année 2003-2004 l'école Jacques-Buteux;
 - b) identifier toutes nouvelles données, observations ou facteurs non considérés à ce jour qui pourraient remettre en question les conclusions de l'étude effectuée à la Commission scolaire de l'Énergie en 2001-2002 et la présente décision, le cas échéant, de fermeture de l'immeuble Saint-Jean-Bosco à partir de 2003-2004.

Adopté majoritairement

Président

Secrétaire

Messieurs les commissaires Denis Boulianne, Mario Champagne et Yves Tousignant ont voté contre la proposition précitée.

À 22 h 35, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 516 0602 : Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit déclarée close la présente séance d'ajournement du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire